



Le métropolite Hilarion : L'épidémie a porté un tort sérieux aux organisations religieuses

Le 13 juin 2020, le métropolite Hilarion de Volokolamsk a répondu aux questions de la présentatrice Ekaterina Gratcheva, dans l'émission « L'Eglise et le monde » (Tserkov' i mir), diffusée sur la chaîne de télévision « Rossia-24 » les samedis et les dimanches.

E.Gratcheva : Bonjour ! Ici l'émission « L'Eglise et le monde ». Nous interrogeons le métropolite Hilarion de Volokolamsk, président du Département des relations ecclésiastiques extérieures du Patriarcat de Moscou, sur l'actualité de l'Eglise et du monde. Monseigneur, bonjour.

Le métropolite Hilarion : Bonjour, Ekaterina. Bonjour, chers frères et sœurs !

E.Gratcheva : Les églises ont été fermées pendant plus de deux mois, ce qui a dû avoir des répercussions sur les finances des paroisses. Les églises vivent généralement des dons des fidèles. Comment l'Église pense-t-elle remédier à cette situation, comment pourra-t-elle compenser le manque de finances, sur quelles réserves prendre ?

Le métropolite Hilarion : L'Église orthodoxe russe n'est pas la seule dans cette situation : toutes les organisations religieuses sont touchées. Elles sont aidées par l'état et par des hommes d'affaires. La Douma a adopté un projet de loi, suivant lequel les organisations religieuses et les organisations non commerciales seront exemptées d'impôts et ne paieront pas d'assurances pendant le second semestre 2020. C'est une aide considérable. Par ailleurs, il a été décidé que les dons aux organisations religieuses seraient déductibles des impôts sur le revenu.

Nos donateurs ont aussi pris l'initiative. Un don important a permis de verser aux prêtres de Moscou deux mois de salaires. Il s'agit d'une somme considérable et d'un don très important. Par ailleurs, chaque organisation religieuse prend des mesures internes pour minimiser les pertes. Le patriarche a décidé de diminuer de 25% la somme reversée par les diocèses, les monastères stavropégiques et les paroisses moscovites au Trésor. Cela aura, par contre, des répercussions sur les établissements et les institutions qui sont financées sur le Trésor de l'Église, principalement les établissements d'enseignement et les départements synodaux qui vont devoir réduire leur budget, afin, là encore, de minimiser les pertes.

E.Gratcheva : Monseigneur, le médiateur présidentiel aux droits des enfants, Anna Kouznetsova (qui vient d'être mère pour la 7^e fois, ce dont nous la félicitons), a proposé de réduire le financement des

cliniques qui pratiquent l'avortement, ainsi que de limiter la vente libre des médicaments abortifs. Soutenez-vous cette initiative ?

Le métropolitain Hilarion : Oui, je la soutiens. Je tiens aussi à féliciter Mme Kouznetsova de la naissance de son 7^e enfant. Son exemple montre de façon convaincante qu'on peut donner la vie à des enfants, laisser une nombreuse descendance, tout en poursuivant avec succès une carrière, de fonctionnaire, par exemple.

On dit que la réduction du financement des avortements entraînerait une augmentation du nombre d'avortements illégaux, mais j'estime que c'est d'une logique boîteuse. Cela revient à dire : légalisons le meurtre, pour qu'il n'y ait pas de meurtres illégaux. Du point de vue de l'Église (qui diffère du point de vue du droit civil), l'avortement est un meurtre. Nous sommes convaincus que tout homme a le droit de naître, a droit à la vie. Nous approuvons donc toute mesure pouvant contribuer à la réduction du nombre d'avortements. Ces mesures doivent cependant être mises en place de façon rationnelle, après consultation avec le personnel médical.

Mais ne faut pas oublier que beaucoup de femmes enceintes et désireuses de mettre au monde leur enfant souffrent de diverses pressions. Or, malheureusement, des médecins participent à ce complot contre la vie humaine. En tant que ministre du culte, je connais de nombreux cas, où des femmes se sont présentées chez le gynécologue pour le suivi de leur grossesse, et ont été incitées à avorter. Les médecins leur disaient : à quoi bon, pourquoi un troisième ou un quatrième enfant ? Ou alors on leur faisait peur, on leur disait qu'elles attendaient un enfant malade. Nous, prêtres, sommes sans arrêt confrontés à des histoires de ce type. Nous entendons aussi la plainte de femmes qui ont avorté un jour, puis s'en sont profondément repenties, mais ne peuvent rendre la vie qu'elles ont ôtée à l'être innocent, à l'enfant qui aurait pu naître. Et combien de femmes n'ont pu avoir d'enfants pour des raisons physiologiques à la suite d'un avortement ?

On le passe, malheureusement, sous silence, on en parle rarement dans la presse, on n'en discute pas souvent. On se contente de répéter que si l'on réduit le nombre d'avortements légaux, le nombre d'avortements illégaux augmentera. A mon avis, ce n'est pas un argument. Il faut tout faire pour permettre au plus grand nombre d'enfants possible de naître.

E.Gratcheva : Malheureusement, en Russie, il reste des femmes qui, sans avoir interrompu leur grossesse, abandonnent leur enfant. Les organismes de protection de l'enfance entrent alors en jeu. C'est d'eux que je voudrais parler. Anna Kouznetsova propose de réformer radicalement l'institut de la protection de l'enfance dans notre pays. Avez-vous pris connaissance de ses propositions ? Les approuvez-vous ? Pourquoi, Monseigneur, toutes les histoires où figurent les organismes de protection de l'enfance en Russie font scandale ? Comment l'expliquer ?

Le métropolitain Hilarion : Cela veut dire que, dans certains cas, ces services de tutelle ne remplissent pas leurs obligations, ou bien qu'ils les remplissent de façon purement formelle. On entend souvent parler de tragédie dans des familles dont les services sociaux ne savaient rien. Au contraire, on entend parler d'enfants retirés à leurs familles parce qu'il n'y avait pas d'oranges dans le frigo, ou à cause d'une fuite dans le toit.

Je pense que le système actuel a, effectivement, besoin d'une sérieuse réforme. Car, si nous sommes tous intéressés à défendre les enfants de la violence familiale, de l'arbitraire, nous avons intérêt, d'un autre côté, à avoir des familles solides, à ce que les parents puissent éduquer tranquillement leurs enfants sans être suivis par des tiers pouvant à tout moment s'introduire à leur domicile pour vérifier le contenu de leur réfrigérateur.

E.Gratcheva : A votre avis, quel peut être l'unique critère d'après lequel les services de tutelle peuvent retirer un enfant à sa famille ?

Le métropolitain Hilarion : Je pense que ce critère doit être la violence domestique. Si l'enfant est soumis à des violences, si les parents ou l'un des parents souffrent d'alcoolisme chronique, si la santé ou la vie de l'enfant sont en jeu, on peut, après enquête, prendre la décision de le retirer à sa famille. Mais le manque d'oranges dans le frigo n'est pas un critère suffisant : mieux vaut alors apporter une aide matérielle à la famille et réfléchir à la mise en place de conditions favorables au développement de l'enfant dans sa famille.

E.Gratcheva : Monseigneur, vous avez soulevé le thème de la violence domestique et des violences commises sur les enfants. Une histoire a fait du bruit récemment. La fille d'Edouard Ouspenski, auteur d'œuvres de jeunesse que nous connaissons et aimons tous, comme « Le chat Matrosskine » ou « Tchebourachka » a déclaré qu'elle ne souhaitait pas que le prix du Livre pour enfants porte le nom de son père, qui, selon elle, était un véritable tyran domestique, employait la violence contre elle et contre sa mère et appartenait à une secte. Les auteurs du prix disent qu'il continuera à porter le nom d'Ouspenski, dont on juge l'œuvre et non la personnalité. A votre avis, Monseigneur, si ces accusations ont quelque fondement, le prix littéraire enfance peut-il continuer à porter le nom d'Ouspenski ?

Le métropolitain Hilarion : A mon avis, si ces accusations sont fondées, mieux vaut donner au prix un autre nom. D'un côté, si un prix, une rue, une place, une avenue portent le nom d'un artiste (écrivain, poète, compositeur, peintre), naturellement, c'est à son œuvre qu'on pense en voulant immortaliser sa mémoire, c'est par son œuvre qu'il a mérité cet honneur, et non par sa vie privée. Mais d'un autre côté, s'il s'agit d'un prix s'adressant à la jeunesse, et si les faits qui viennent d'être révélés sont avérés et qu'on continue à en parler dans les médias, les créateurs du prix auront de plus en plus de difficultés à

l'attribuer et à le remettre sans que cela fasse scandale. C'est pourquoi, dans cette situation concrète, il serait bon de réfléchir à un autre nom.

E.Gratcheva : Monseigneur, ces derniers jours, le portail SuperJob a effectué un sondage sur le thème suivant : êtes-vous prêts à remplacer votre passeport par une application avec un code QR ? Plus de 70% des Moscovites, auxquels la question s'adressait, ont répondu non. A votre avis, pourquoi ?

Le métropolite Hilarion : Parce que les gens n'ont pas confiance dans ces supports électroniques qui remplacent peu à peu les documents auxquels ils sont habitués. Nous avons grandi avec l'idée que chacun doit avoir un passeport. Je me souviens quel événement c'était pour les jeunes gens et les jeunes filles de recevoir leur premier passeport. Certes, on peut perdre ses papiers, mais il est toujours possible de les faire refaire. Quant aux codes électroniques, personne ne sait exactement comment ils fonctionneront, ce qui se cachera derrière, qui en aura le contrôle. D'autant plus qu'on ne cesse d'entendre parler de fuites de données bancaires, de fuites d'informations personnelles, confidentielles. Si j'ai un passeport en papier, j'en porte la responsabilité : je peux le mettre dans ma poche ou dans un coffre-fort. Si je le perds, c'est de ma faute, si l'on me le vole, c'est mon problème. Mais si le passeport est remplacé par un support électronique, on ne sait pas qui a le contrôle de cette information. Les gens n'ont donc pas confiance. Je pense que pour cette initiative inspire plus de confiance, il faudra un important travail de sensibilisation. En attendant, la société n'est pas prête.

E.Gratcheva : Merci, Monseigneur, d'avoir répondu à nos questions.

Le métropolite Hilarion : Merci, Ekaterina.

Durant la seconde partie de l'émission, le métropolite Hilarion a répondu aux questions des téléspectateurs, posées sur le site du programme « l'Église et le monde ».

Question : Monseigneur, qu'est-ce que l'âme ? Y a-t-il un lien entre la notion d'âme et le Saint-Esprit ? D'où vient l'âme et où va-t-elle ? L'âme des hommes diffère-t-elle de l'âme des femmes ?

Le métropolite Hilarion : Dans la Bible, le livre de la Genèse raconte comment Dieu créa l'homme : Il modela un corps à partir de poussière de terre, c'est-à-dire de la même matière qui servit à la création de l'ensemble du monde matériel. Mais après cela, Il insuffla en l'homme le souffle de la vie, c'est-à-dire Son propre esprit, et l'homme devint un être vivant. Ce n'est pas la même chose que l'Esprit Saint, car lorsque nous parlons de l'Esprit Saint, il s'agit de l'une des Hypostases de la Sainte Trinité, de Dieu Lui-même. Lorsqu'on parle du souffle de la vie, il s'agit du souffle que Dieu a donné à l'homme. Dieu partage avec l'homme ce qu'Il possède. Cette âme, cet esprit qui vit en l'homme est le principe divin en l'homme.

Nous communiquons avec Dieu par l'âme et par l'esprit. L'âme et l'esprit, selon la doctrine de certains philosophes grecs, sont deux substances différentes dans l'homme ; pour d'autres, il s'agit d'une seule et même substance, l'esprit étant la partie la plus élevée de l'âme. Mais l'âme, parce qu'elle a été insufflée à l'homme par Dieu, est « parente » de Dieu, c'est pourquoi l'homme cherche Dieu de toute son âme et de tout son cœur. Aussi, quand l'homme aime vraiment Dieu, il l'aime aussi de toute son âme. Il se trouve, bien sûr, des gens qui nient totalement le principe spirituel en l'homme et l'existence de Dieu. Ils pensent que l'âme n'est rien d'autre qu'une manifestation du corps.

Vous demandez d'où vient et où va l'âme. Suivant la doctrine de l'Église, l'âme est donnée par Dieu, et l'homme prend peu à peu conscience de son âme. A la mesure de sa croissance, il devient de plus en plus raisonnable, prend conscience de ses propres sentiments, de ses émotions, il se met à voir la différence entre le bien et le mal. L'âme mûrit donc avec le corps. L'homme naît petit enfant, mais son corps grandit ; de même l'âme, donnée dès le commencement, grandit peu à peu, se développe. Ensuite, l'âme rejoint l'autre-monde, dont parle l'Église, et qui comprend deux parties : le Royaume de Dieu pour ceux qui ont plu à Dieu, et un lieu de torture pour les hommes qui n'ont pas vécu selon les commandements de Dieu et ont fait le mal, qui seront châtiés par Dieu après leur mort.

Enfin, je réponds à la dernière partie de la question : l'âme est-elle différente, selon qu'on est homme ou femme ? Peut-être y a-t-il une différence entre âme masculine et âme féminine, comme diffère le corps de l'homme de celui de la femme. Mais je pense que chaque âme est différente, elle est unique, de même que tout corps est unique. Tout être humain, homme ou femme, agit d'une manière qui lui est propre, et c'est, à mon sens, une des preuves de l'existence de Dieu. Dieu ne fait rien d'identique. Regardez un grand arbre, portant des dizaines de milliers de feuilles ; vous n'en trouverez pas une qui soit absolument identique aux autres. De la même façon, aucun homme n'est absolument identique à un autre, ni par le corps, ni par l'âme. Même les jumeaux diffèrent. Dieu ne fabrique pas de clones. Il crée des hommes uniques, ne ressemblant pas aux autres.

Question : Pouvez-vous préciser si un orthodoxe ne peut être qu'inhumé dans un cercueil ? La crémation n'est pas possible ?

Le métropolite Hilarion : L'Église orthodoxe estime qu'il est bon d'inhumer les morts, conformément à la parole de l'Écriture Sainte : « Tu es poussière et tu retourneras à la poussière » (Gn 3,19). L'office des funérailles parle beaucoup de l'âme qui passe à l'autre monde, mais le corps n'est pas oublié. Ce n'est pas pour rien que les funérailles ont lieu à l'église. Le cercueil contenant le corps est placé au centre, les proches se rassemblent autour. On comprend bien que l'âme du défunt est déjà dans l'autre monde, mais son corps reste jusqu'à l'inhumation. Le rite orthodoxe des funérailles dans son ensemble, depuis le moment de l'entrée du cercueil à l'église jusqu'à l'enterrement, est empreint d'un sentiment de

pieux respect pour le défunt et pour son corps. Ce respect s'exprime, notamment dans le fait de ne pas détruire le corps, mais de le confier à la terre, où il restera jusqu'à la résurrection des morts. C'est pourquoi la crémation n'est pas une tradition de l'Église orthodoxe et ne l'a jamais été.

En même temps, nous disons bien dans nos documents officiels que dans les cas où l'inhumation suivant les canons de l'Église n'est pas admise par la législation d'un pays, au cas où il serait nécessaire de transporter le corps du défunt sur une grande distance, ou pour d'autres raisons objectives, l'Église, tout en considérant la crémation comme peu souhaitable et sans l'approuver, peut considérer avec indulgence la crémation du corps d'un défunt.

C'est pourquoi l'essentiel est que tout homme vive et meure en paix avec Dieu, en paix avec ses proches, en paix avec sa conscience, qu'il reçoive le viatique avant la mort, qu'il se confesse et communie avant de mourir, que son corps soit amené à l'église et qu'on célèbre sur lui le rite des funérailles orthodoxes. Le reste dépend cependant de la volonté de la parenté du défunt. Mais là où c'est possible, l'Église insiste pour que le corps soit mis en terre.

Je terminerai cette émission en citant ces mots du Christ, dans l'Évangile selon saint Jean : « Je suis la résurrection et la vie » (Jn 11,25).

Bonne continuation à tous. Prenez soin de vous et de vos proches, et que le Seigneur vous garde.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/45516/>